



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING  
DU MARDI 11 OCTOBRE 2022.**

— : —

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 11 octobre, à 19 heures 00 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19.

**Nombre de Conseillers présents :** 15.

**Nombre de Conseillers votants :** 19.

**Date de la convocation :** 07 octobre 2022.

**Etaient présents :** GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, LENNE Thomas, MARIANI Isabelle, BERNARD Laurent, D'HALLUIN Florence, CARPENTIER Christophe, GUINET Stéphanie, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

HEPNER Delphine donne procuration à LENNE Thomas, GUILLAUME Johann donne procuration à SOARÈS Daniel, BLANC-GARIN Magali donne procuration à MARIANI Isabelle, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

**Secrétaire de séance :** PLUVINAGE Sybille.

<p><b>Délibération 2022 – 29 : Subvention exceptionnelle. Projet « une géante à Marcoing ».</b></p>
---

L'association "ENTENTE MARCONIENNE" dont le siège est fixé à la mairie de Marcoing, a pour objectif de promouvoir, organiser et faciliter la mise en place d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

Dans le cadre de son projet intitulé « une Géante à Marcoing », elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 3 000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 19 mai 2022, l'association a adressé un dossier qui comporte les informations sur le projet de réalisation et de financement de cette opération. Les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du dossier joint à leur convocation.

Après la présentation du projet par Madame Stéphanie GUINET, présidente de l'entente marconienne, Au vu de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, **le conseil municipal DÉCIDE** par 12 voix pour (4 contre et 3 abstentions) :

- **D'ACCORDER** à l'association " ENTENTE MARCONIENNE " une subvention de 3 000 euros pour son projet de construction d'« une Géante à Marcoing ». Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer toutes pièces nécessaires.

M. le Maire précise qu'en cas de nécessité, une Décision Modificative du Budget Primitif au chapitre 65 sera prise ultérieurement afin de couvrir cette dépense.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET.

Sybille PLUVINAGE.

[ *Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture  
et publication sur le site de la commune [www.marcoing.fr](http://www.marcoing.fr)  
en date du 13 octobre 2022.* ]